

**Service de la Synthèse Budgétaire**

2016 DFA 52 Projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

A l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris du 29, 30 et 31 mars 2016, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2016 sont établies à :

- pour le budget d'investissement
 - ✓ à 8 405,68 M€ pour les autorisations de programme,
 - ✓ à 2 315,00 M€ pour les crédits de paiement,
- pour le budget de fonctionnement à 5 494,42 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
 - ✓ à 6 825,79 M€ pour les autorisations de programme,
 - ✓ à 2 536,18 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 5 587,76 M€.

Ce budget supplémentaire intègre les résultats du compte administratif de l'exercice 2015.

□□□□
□□□
□

SOMMAIRE

1^{ÈRE} PARTIE – LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016.....	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2016.....	
SOUS-TITRE I – L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL.....	
SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
2^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT.....	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....	
SOUS-TITRE II – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....	
SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....	
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D'ORDRE.....	
3^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	
TITRE I – LES RECETTES.....	
TITRE II – LES DÉPENSES.....	
4^{ÈME} PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS.....	

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
(Document budgétaire)**

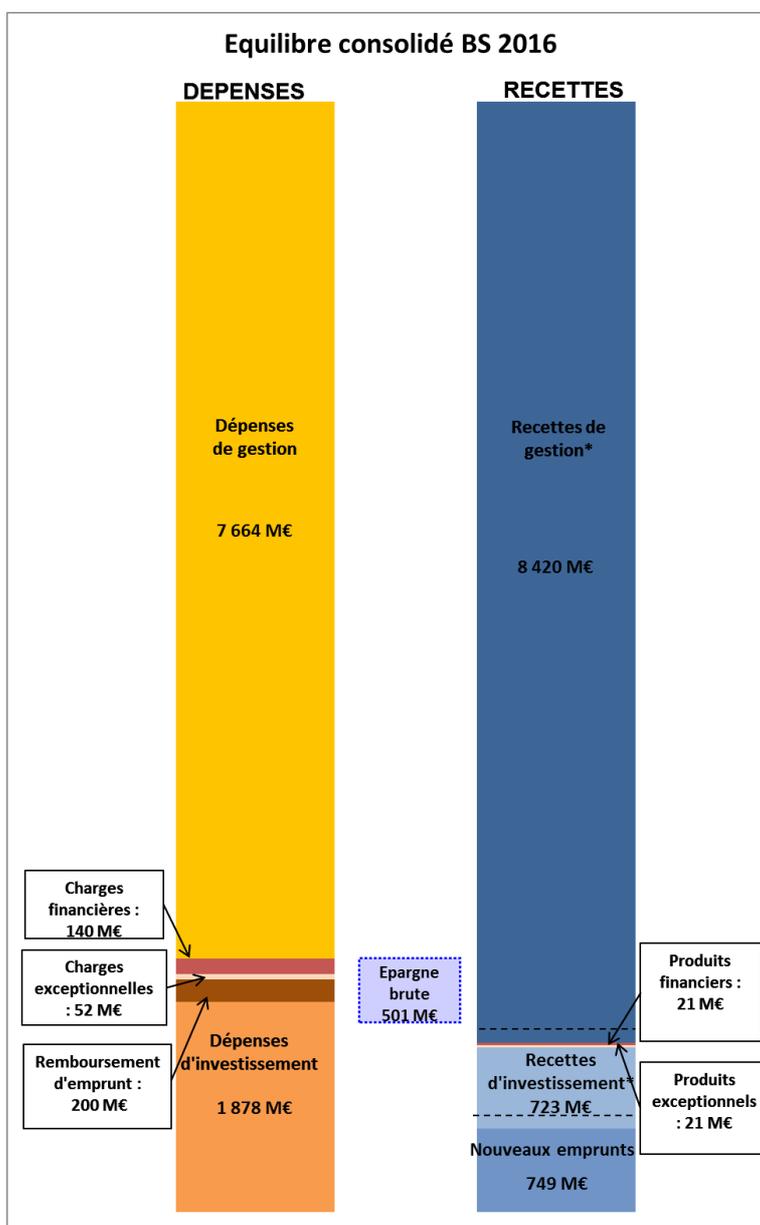
**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
(Individualisation des autorisations de programme)**

1^{ère} Partie : LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2016

A// L'équilibre général du BS 2016

Le projet de BS 2016 vise à ajuster le budget primitif voté de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d'ordre technique. La reprise du résultat de fonctionnement à hauteur de 60,36 M€ permet, une fois couvert le besoin d'inscriptions supplémentaires, d'autofinancer 30,30 M€ de dépenses additionnelles d'investissement. Grâce à cet autofinancement supplémentaire et à l'excédent d'investissement reporté (186,7 M€) sur le budget municipal, l'ensemble des dépenses nouvelles seront financées à autorisation d'emprunt inchangée (749 M€).



**Y compris excédents cumulés reportés avant affectation*

B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

▪ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font l'objet de 138,0 M€ d'inscriptions additionnelles par rapport au BP 2016, auxquelles s'ajoutent 53,3 M€ de restes à réaliser.

Les inscriptions pour les **dépenses de travaux** diminuent de **59,3 M€** par rapport au budget primitif, du fait de mouvements techniques de transfert entre chapitres, effectués dans le cadre du projet de certification des comptes sur demande de la DRFIP, en particulier sur les dépenses foncières. Ces mouvements sont neutres et concernent, pour ce budget supplémentaire, un volume total de l'ordre de 75,0 M€. Outre ces mouvements techniques, 1,9 M€ sont inscrits pour l'acquisition de véhicules pour la collecte des biodéchets, 2,0 M€ pour le compte foncier équipement (CFE), 3,2 M€ pour des expérimentations et innovations en faveur d'économies d'énergie et 3,5 M€ pour les travaux dans les établissements du second degré. Enfin, 5,6 M€ supplémentaires sont alloués à la poursuite de la sécurisation des équipements publics de la collectivité.

Les **dépenses d'acquisitions** présentent une inscription complémentaire de **113,3 M€**. Outre les mouvements techniques réalisés dans le cadre du projet de certification des comptes, 20,0 M€ supplémentaires sont proposés pour le compte foncier logement afin d'intensifier notre politique de préemption. Par ailleurs, 13,0 M€ sont inscrits pour le compte foncier équipement (CFE) et viennent compléter le montant des dépenses de travaux, portant ainsi le total à 15,0 M€ supplémentaires pour le CFE. Enfin, 2,7 M€ sont consacrés au plan numérique et à l'équipement internet des établissements scolaires et 4,0 M€ sont inscrits pour l'achat de claviers alphanumériques qui seront installés sur les horodateurs déjà en places (8500).

Les **subventions d'équipement** présentent une variation à la hausse de **30,4 M€** dont 20,0 M€ au titre du financement du prolongement de la ligne 14 du métro et 3,0 M€ pour le solde des travaux de la Cour de l'industrie. Par ailleurs, 3,4 M€ seront consacrés à la poursuite du déploiement du Plan de Vidéo Protection de Paris conformément à la décision d'accélérer le calendrier d'installation et 5,0 M€ supplémentaires seront investis pour les travaux de l'Ecole supérieure de physique et chimie industrielle de Paris (ESPCI) pour permettre le relogement durant la période des travaux.

Les **autres dépenses réelles d'investissement** évoluent de + **53,6 M€**, dont 36,3 M€ pour le remboursement de la moitié de l'avance du FCTVA, accordée en 2015 par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des mesures décidées par le Gouvernement en faveur de la relance de l'investissement public. 1,8 M€ permettront le rachat de parts des actionnaires minoritaires de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) dans l'optique de sa transformation en Société Publique Locale (SPL), et 3,0 M€ viendront compléter l'inscription sur les comptes de tiers d'entretien de voirie suite à leur transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Enfin, 1,9 M€ financeront le Contrat de Performance Énergétique dans les écoles et 3,5 M€ compléteront les crédits alloués aux expérimentations et innovations en matière d'économies d'énergie portant le montant total investi dans ce cadre à 6,6 M€ sur cet exercice.

- **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement diminuent de 7,6 M€.

Les **subventions d'équipement** augmentent de **1,5 M€** au titre du financement de l'État du plan numérique des écoles et collèges.

Les produits de **comptes de tiers** sont ajustés à la hausse de **0,9 M€**.

Enfin les **dotations diminuent** de **10,0 M€** avec un ajustement à la baisse du FCTVA au regard du montant constaté de l'exécution des dépenses de l'exercice 2015.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Les inscriptions nouvelles proposées pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 72,2 M€, soit une augmentation de 0,9 % par rapport au BP 2016.

Les **charges de personnel** progressent de **4,0 M€** sous l'effet de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui interviendra au 1^{er} juillet 2016, de la poursuite de la démarche de déprécarisation, ainsi que l'accompagnement de la création de la future Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP).

Les **dépenses sociales hors charges à caractère général** progressent de **4,0 M€**, dont 2,3 M€ de restes à réaliser (dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2015). Cette progression résulte pour l'essentiel d'une inscription de 4,2 M€ au titre de la mise en œuvre de la conférence des financeurs prévu par la loi d'adaptation de la société au vieillissement dont l'objet est de financer des actions de prévention à destination des personnes âgées (montant équilibré par une recette équivalente de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie). Par ailleurs, 0,2 M€ sont inscrits pour le financement de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau. Ce dispositif, qui complète l'allocation actuelle de solidarité pour l'eau, permettra à plus de 15 000 foyers en situation de précarité de bénéficier de la gratuité des premiers mètres cubes. Ces dépenses nouvelles sont partiellement compensées par une diminution des dépenses sur les prises en charges hôtelières au titre de l'aide sociale à l'enfance (PCH-ASE) pour 1,4 M€ en raison de la baisse du coût des nuitées constatées depuis le transfert de gestion au Samu Social en 2014.

Les **dépenses de péréquation** diminuent de **7,6 M€**, soit une baisse de 0,3 % par rapport au BP 2016 sous l'effet de mouvements contractés. Un ajustement de -11,2 M€ est réalisé sur le fonds de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). En parallèle, conformément aux montants communiqués par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) pour l'exercice 2016, les contributions de la collectivité parisienne au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), et au Fonds de solidarité pour les départements de la région d'Ile-de-France (FDRIF) sont augmentées à hauteur, respectivement, de 2,5 M€ et 1,2 M€.

Les **charges à caractère général** sont en augmentation de **53,2 M€** par rapport à l'inscription au BP 2016, dont 30,6 M€ de restes à réaliser.

Il est proposé d'augmenter de 4,30 M€ le budget consacré à l'Euro 2016 pour renforcer la sécurisation de la fan zone (dépense supplémentaire compensée par des contributions de l'État et de l'UEFA). Par ailleurs, 0,7 M€ sont également alloués à l'animation et à la sécurisation du dispositif des Berges de l'Europe dans le cadre de cet événement sportif majeur.

Il est également proposé l'inscription de 1,3 M€ pour la réforme de la lutte contre les incivilités qui se traduit par le financement de nouveaux équipements pour les agents (gilets pare-balles, matraques, torches, vêtements de travail). Parallèlement, dans le cadre du transfert de 110 agents de surveillance de la voie publique (ASP) à la Ville de Paris pour la création de cette brigade, une diminution de la contribution à la Préfecture de Police est prévue à hauteur de 1,4 M€ puisque la rémunération de ces agents sera désormais pris en charge par la collectivité parisienne (cf *infra*).

Les charges relatives à l'aide sociale à l'enfance progressent de 8,5 M€, cette hausse portant principalement sur l'augmentation des dépenses liées aux personnels intérimaires affectés aux prises en charge les plus complexes.

L'inscription au titre des fluides est majorée de 3,9 M€ pour prendre en compte les prévisions de consommation ajustées. Par ailleurs, les crédits d'entretien des espaces verts augmentent de 1,0 M€ avec un transfert de 0,7 M€ aux mairies d'arrondissement et d'une inscription de 0,2 M€ liée au financement des redevances d'occupation pour les nouveaux tronçons de la petite ceinture. Il est proposé également le relèvement de 0,7 M€ des crédits d'honoraires de notaires liés aux préemptions réalisées sur l'enveloppe du compte foncier logement.

En outre, les dépenses liées à l'organisation de Nuit blanche sont augmentées de 0,3 M€ correspondant à la part de mécénat (+0,2 M€ intégralement compensés en recette) et comprennent 0,1 M€ au titre des mesures complémentaires de sécurisation et de gardiennage.

Un complément de 0,1 M€ est proposé pour la mise en œuvre de la carte citoyenne.

Les **contributions** de la collectivité parisienne diminuent de **0,3 M€**. Une inscription complémentaire de 3,8 M€ est prévue pour la contribution versée au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) dont le budget a été voté le 31 mars 2016. Par ailleurs, il est proposé un ajustement à la baisse de 2,6 M€ de la contribution au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) du fait de la diminution des tarifs et des tonnages. Enfin, une diminution de la contribution à la Préfecture de Police est prévue à hauteur de 1,5 M€ (cf *supra*).

Les **subventions** versées par la collectivité parisienne augmentent de **3,3 M€**, dont 0,1 M€ de restes à réaliser.

Les subventions en faveur de l'insertion et de l'emploi progressent de 1,0 M€ dont 0,5 M€ au titre du lancement du plan Paris code, programme ayant vocation à faire émerger de nouveaux formats d'apprentissage du codage, 0,1 M€ pour le renforcement des parcours linguistiques, 0,2 M€ dédiés au versement des avances aux structures bénéficiant de cofinancement du Fonds social européen (FSE), 0,1 M€ pour la mise en œuvre du Hackathon emploi et la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'un dispositif zéro chômeurs de longue durée ainsi que 0,1 M€ au titre des subventions aux organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) dans le cadre du programme départemental d'accès à l'emploi (PDAE). Une inscription de 0,1 M€ est en outre proposée pour le financement d'une chaire sur le travail à l'Ecole d'économie de Paris.

Est proposée également l'inscription de 0,5 M€ de subventions suite aux attentats dont 0,3 M€ destinés à renforcer la sécurité des équipements culturels, 0,1 M€ pour les associations « Life in Paris » et « 13 novembre » ainsi que 0,03 M€ pour la fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC).

Un abondement complémentaire de 0,1 M€ de la subvention versée au Musée d'Arts et d'Histoire du Judaïsme a été décidé conjointement par la Ville de Paris et le Ministère de la Culture qui subventionnent à parts égales la structure.

La subvention de fonctionnement des collèges en restauration autonome est proposée en hausse de 0,2 M€, notamment pour assurer la continuité de la restauration -via un marché de paniers repas- au collège Condorcet dont le réfectoire est en travaux.

Les inscriptions au titre des **charges exceptionnelles** augmentent de **13,3 M€**, dont 11,7 M€ d'inscriptions techniques équilibrées en recettes liées au renouvellement du contrat de concession de la Porte Versailles et 2,2 M€ au titre de l'inscription de provisions pour risques et créances sur le budget départemental. Par ailleurs, 1,0 M€ sont inscrits au titre de l'indemnisation des commerçants suite aux attentats (équilibré en recette par un versement de l'Association française des assurances).

Les **autres charges de gestion courante** augmentent de **2,3 M€** principalement en raison de la progression des inscriptions relatives aux restitutions de taxe additionnelle aux droits de mutations (TADe) qui progressent de 1,2 M€ et au reversement de 1,6 M€ au titre de la recentralisation du dépistage des maladies sexuellement transmissibles (MST). En outre, 0,4 M€ financeront le décalage de la reprise en gestion des parcs interdépartementaux de Puteaux et Antony au 1^{er} novembre 2016.

- **Les recettes de fonctionnement**

Les inscriptions nouvelles proposées pour les recettes de fonctionnement s'élèvent à 40,7 M€, soit une hausse de 0,5 % par rapport au BP 2016.

La reprise du résultat de la section de fonctionnement constaté au CA 2015 après affectation à la section d'investissement s'élève à **60,4 M€**.

Les **impôts et taxes** progressent de **5,0 M€** du fait de mouvements contractés avec, d'une part, une progression de 13,5 M€ sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) suite à la notification des services fiscaux et, d'autre part, une diminution de 9,1 M€ liée à la fin de l'assujettissement des recettes des manifestations sportives à l'imposition spectacle (diminution compensée par une compensation de l'État de même montant). Dans le cadre de la création de la métropole du Grand Paris, un reversement de fiscalité est prévu à hauteur de 0,6 M€.

Les **dotations de l'État** progressent parallèlement de **21,1 M€** sous l'effet d'un réajustement de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 12,0 M€ suite au montant notifié et de la compensation liée à la disparition de l'impôt « spectacle » pour 9,1 M€.

Les **subventions et participations** augmentent de **7,4 M€**, dont 3,2 M€ au titre des subventions de l'État liées à la sécurisation de la fan zone et 4,20 M€ de recettes de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de la mise en œuvre de la conférence des financeurs prévue par la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Les **autres recettes courantes de fonctionnement** diminuent de **5,5 M€** sous l'effet de l'ajustement à la baisse de 3,9 M€ du remboursement des fluides par les Mairies d'arrondissement en raison des conditions climatiques favorables en 2015 ainsi que de la diminution de 2,6 M€ des recettes du SYCTOM suite à la fin de l'aide à la collecte sélective dans le cadre d'une simplification des flux entre la Ville de Paris et le SYCTOM. En outre, un versement de 1,0 M€ du budget annexe de l'eau au budget général est prévu pour financer l'expérimentation relative à la tarification sociale de l'eau.

Enfin, les **produits exceptionnels** progressent de **12,7 M€**, en miroir des charges exceptionnelles, avec 11,7 M€ d'inscriptions techniques liées au renouvellement du contrat de concession de la Porte Versailles et 1,0 M€ au titre de la participation de l'Association française des assurances afin de financer l'indemnisation des commerçants suite aux attentats.

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

	Fonctions Ville	Fonctions Département
Logement	7	72, 70
Aménagement et services urbains, environnement	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
Développement économique	9	9
Culture	3	31
Aide sociale et solidarité	5	5, 4
Famille	6	
Sport et jeunesse	4	32, 33
Enseignement et formation	2	2
Sécurité	1 + subvention à la PP (020)	1
Services généraux	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

- Aménagement, Services Urbains et Environnement

Les **dépenses d'investissement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de 64,5 M€, dont 20,0 M€ au titre du financement du prolongement de la ligne 14 du métro et du passage de 6 à 8 voitures et 20,0 M€ pour le compte foncier logement dans l'objectif de poursuivre les préemptions dans le secteur diffus, de lutter contre la vente à la découpe et d'accroître l'offre de logements sociaux dans les zones déficitaires. 15,0 M€ seront en outre consacrés au compte foncier équipement pour permettre l'acquisition du foncier nécessaire pour les nouveaux projets de la mandature. 4,0 M€ financeront par ailleurs l'achat de claviers alphanumériques qui seront installés sur les horodateurs déjà en places (8500) afin que l'utilisateur puisse renseigner des informations (plaque d'immatriculation) qui permettront la création d'une base de données des tickets du stationnement. Cette mesure constitue la première étape du projet de

modernisation des moyens de contrôle. Enfin, 3,4 M€ seront alloués aux comptes de tiers d'entretien de voirie suite à leur transfert du budget de fonctionnement à celui de l'investissement, 1,9 M€ à l'acquisition de véhicules pour la collecte des biodéchets, et 0,3 M€ à des actions dans le cadre du plan climat.

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de **2,8 M€**.

Ce montant comprend une inscription complémentaire de 3,8 M€ sur la contribution versée au STIF dont le budget a été voté le 31 mars 2016. Parallèlement, un ajustement à la baisse de la contribution au SYCTOM est prévu à hauteur de 2,6 M€. Il s'accompagne d'une diminution des recettes de même montant en raison d'un mouvement croisé de baisse des tonnages constatée et des tarifs en 2015 et de la fin de l'aide à la collecte sélective versée par le SYCTOM dans le cadre de la simplification des flux financiers avec la collectivité parisienne.

Les crédits d'entretien des espaces verts augmentent de 1,0 M€ en raison du transfert de 0,7 M€ aux mairies d'arrondissement et d'une inscription de 0,2 M€ liée au financement des redevances d'occupation pour les nouveaux tronçons de la petite ceinture. Une inscription de 0,1 M€ est en outre prévue au titre de la distribution de graines et bulbes aux Parisiens dans le cadre de l'opération « Des graines à tous les étages ».

Les crédits dédiés aux sanisettes diminuent de 1,0 M€ en raison de l'actualisation du calendrier de déploiement des 50 sanisettes supplémentaires.

Dans le cadre du relèvement du compte foncier logement, 0,7 M€ des crédits supplémentaires sont prévus au titre des frais d'honoraires de notaires liés aux préemptions.

En outre, 1,1 M€ supplémentaires seront consacrés aux Berges de Seine, dont 0,7 M€ pour l'organisation d'animations et la sécurisation des Berges de l'Europe dans le cadre de l'Euro 2016.

Les **recettes de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement diminuent de **2,6 M€** du fait de la baisse des recettes attendues sur le SYCTOM (*voir supra*).

- Développement Économique

Les **dépenses d'investissement** dédiées au développement économique progressent de 8,1 M€. 5,1 M€ supplémentaires seront ainsi investis dans le cadre d'expérimentations et d'innovations en faveur d'économies d'énergie et 3,0 M€ pour le solde des travaux de la Cour de l'industrie.

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées au développement économique progressent de **0,4 M€** en raison de l'inscription de subventions nouvelles. Ces subventions sont composées notamment pour 0,5 M€ du lancement du plan Paris code, programme ayant vocation à faire émerger de nouveaux formats d'apprentissage du codage, 0,1 M€ pour le renforcement des parcours linguistiques, 0,27 M€ pour le versement des avances aux structures bénéficiant de cofinancement du Fonds social européen (FSE), 0,1 M€ pour la mise en œuvre du Hackathon emploi et la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'un dispositif zéro chômeurs de longue durée ainsi que 0,1 M€ aux organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) dans le cadre du programme départemental d'accès à l'emploi (PDAE).

Parallèlement, l'inscription relative aux subventions aux kiosquiers est diminuée de 0,5 M€ du fait de la révision du calendrier de mise en œuvre de la délégation de service public.

Des transferts budgétaires neutres interviennent en outre pour 1,6 M€ entre la Ville et le Département à la suite du vote de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (dite « loi Notre »).

- **Culture**

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la politique culturelle progressent de 0,5 M€. Un abondement complémentaire de 0,1 M€ de la subvention versée au Musée d'Arts et d'Histoire du Judaïsme a été décidé conjointement par la Ville de Paris et le Ministère de la Culture qui subventionnent à parts égales la structure. Les dépenses liées à l'organisation de Nuit blanche sont pour leur part augmentées de 0,3 M€ correspondant à la part de mécénat et comprennent 0,1 M€ au titre des mesures complémentaires de sécurisation et de gardiennage.

- **Aide sociale et solidarité**

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la politique en matière d'aide sociale et de solidarité progressent de **13,5 M€** dont 2,3 M€ au titre des restes à réaliser.

Sur le secteur de l'aide sociale à l'enfance, les dépenses progressent de 8,5 M€ en raison, d'une part, de la hausse de 7,8 M€ des dépenses d'intérimaires affectés aux prises en charge les plus complexes et, d'autre part, de la progression de 0,7 M€ des remboursements aux autres départements des frais engagés pour la prise en charge de jeunes parisiens au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Sur le secteur des personnes âgées, une dépense supplémentaire de 4,2 M€ est proposée au titre de la mise en œuvre de la conférence des financeurs prévu par la loi d'adaptation de la société au vieillissement dont l'objet est de financer des actions de prévention à destination des personnes âgées (montant équilibré par une recette équivalente de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).

La progression des dépenses résulte par ailleurs de l'inscription de 0,2 M€ qui complète l'allocation actuelle de solidarité pour l'eau et permettra à plus de 15 000 foyers en situation de précarité de bénéficier de la gratuité des premiers mètres cubes, et de l'inscription d'un abondement complémentaire de 0,1 M€ au titre du marché « allo taxi » dont les dépenses sont éligibles au Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Ces dépenses nouvelles sont partiellement compensées par une diminution des dépenses sur les prises en charges hôtelières au titre de l'aide sociale à l'enfance (PCH-ASE) pour 1,4 M€ en raison de la baisse du coût des nuitées constatées depuis le transfert de gestion au Samu Social en 2014.

Les **recettes de fonctionnement** consacrées à la politique en matière d'aide sociale et de solidarité progressent de 4,2 M€ du fait de la recette de la CNSA au titre de la conférence des financeurs.

- **Famille**

Les **dépenses d'investissement** dédiées à la Famille augmentent de 1,5 M€ pour subventionner les travaux et la création de crèches associatives.

Il n'y a aucun changement en fonctionnement.

- Sport et jeunesse

En complément des dépenses de sécurisation de la fan zone et des Berges de l'Europe, des crédits supplémentaires sont inscrits à hauteur de 0,4 M€ en raison du décalage de la reprise en gestion des parcs interdépartementaux de Puteaux et Antony au 1er novembre 2016. Une inscription complémentaire de 0,02 M€ est enfin proposée au titre du déploiement de la marque Paris anim.

- Enseignement et Formation

Les **dépenses d'investissement** dédiées à l'enseignement et la formation sont revues à la hausse de 13,1 M€ dont 3,5 M€ pour les travaux dans les établissements du second degré et 1,9 M€ pour le Contrat de Performance Énergétique dans les écoles. A cela s'ajoute 2,4 M€ pour le plan numérique des écoles et collèges qui prévoit le déploiement de tablettes numérique (classes de 5^{ème} et des classes mobiles numériques, pour un périmètre de 10 collèges et de 4 écoles. Ces dépenses font l'objet de co-financement de l'État. Par ailleurs, 0,4 M€ seront consacrés à l'équipement internet des écoles et collèges. Enfin, 5,0 M€ supplémentaires seront investis pour les travaux de l'École supérieure de physique et chimie industrielle de Paris (ESPCI).

Les **recettes d'investissement** progressent de 2,4 M€. Ces recettes correspondent au co-financement de l'État pour le plan numérique des écoles et des collèges pour 1,5 M€. Enfin, 0,9 M€ seront perçus au titre des travaux du collège Saussure dans la ZAC Clichy Batignolles.

Les **dépenses de fonctionnement** dédiées à l'enseignement et la formation progressent de **0,5 M€**. Une inscription de 0,1 M€ est proposée pour le financement d'une chaire sur le travail à l'École d'économie de Paris. La subvention de fonctionnement des collèges en restauration autonome est augmentée de 0,2 M€, notamment pour assurer la continuité de la restauration -via un marché de paniers repas- au collège Condorcet dont le réfectoire est en travaux. En outre, une inscription complémentaire de 0,2 M€ est prévue pour le transfert par transport scolaire des élèves de l'école maternelle Fessart dans le 19^{ème} arrondissement vers l'école d'accueil Pelleport dans le 20^{ème} arrondissement du fait des travaux de restructuration menés dans l'établissement.

- Sécurité

Les **dépenses d'investissement** pour la Sécurité augmentent de 3,0 M€ pour financer l'accélération du déploiement du Plan de Vidéo Protection de Paris (PVPP) qui s'achèvera en donc dès 2016.

Les **dépenses de fonctionnement** progressent de **1,4 M€** principalement sous l'effet d'un abondement de 1,0 M€ au titre de l'indemnisation des commerçants suite aux attentats (équilibré en recette par un versement de l'association française des assurances). 0,3 M€ sont en outre destinés à renforcer la sécurité des équipements culturels et 0,1 M€ sont prévus pour la sécurisation du feu d'artifice du 14 juillet.

Il est également prévu un abondement complémentaire de 0,1 M€ pour les associations « Life in Paris » et « 13 novembre » ainsi que 0,03 M€ pour la fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC).

Dans le cadre de la réforme de la lutte contre les incivilités, est prévu l'ajustement à la baisse de la contribution au budget spécial de la Préfecture de Police à hauteur de 1,5 M€ du fait du transfert de 110 agents de surveillance de la voie publique (ASP) à la Ville de Paris. Parallèlement, il est proposé l'inscription de 1,3 M€ pour le financement de nouveaux équipements destinés aux agents

de la future direction en charge de cette politique (gilets pare-balles, matraques, torches, vêtements de travail).

Les **recettes de fonctionnement** progressent de 1,0 M€ en raison du financement par l'association française des assurances de l'indemnisation des commerçants suite aux attentats.

- Services Généraux

Les **dépenses d'investissement** pour les services généraux sont en hausse de 47,7 M€. Il est proposé l'inscription de 36,3 M€ pour le remboursement de la moitié de l'avance du FCTVA accordée en 2015 par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des mesures décidées par le Gouvernement en faveur de la relance de l'investissement public. 5,6 M€ supplémentaires permettront d'effectuer des travaux et d'acquérir du matériel pour la sécurisation des équipements de la collectivité, et 1,8 M€ seront en outre consacrés au rachat de parts de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel dans l'optique de sa transformation en SPL. Enfin, 1,5 M€ supplémentaires seront investis dans la maintenance et la modernisation des centres thermiques, afin de diminuer les consommations d'énergie de la collectivité.

Les **recettes d'investissement** sont diminuées de 10,0 M€, du fait d'une révision à la baisse du FCTVA au regard des dépenses exécutées en 2015.

Les **dépenses de fonctionnement** progressent de **49,5 M€** comprenant 30,7 M€ au titre des restes à réaliser et 11,7 M€ d'inscriptions techniques sur l'opération Porte de Versailles, équilibrée en recettes, ainsi que 2,2 M€ au titre des provisions pour risques et créances sur le budget départemental.

Les **charges de personnel** progressent de **4,0 M€** sous l'effet de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui interviendra au 1^{er} juillet 2016, de la poursuite de la démarche de déprécarisation, ainsi que l'accompagnement de la création de la future Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP).

L'inscription au titre des fluides est majorée de 3,9 M€ pour prendre en compte les prévisions ajustées.

Les dépenses de péréquation diminuent de 7,6 M€, soit une baisse de -1,5 % par rapport au BP 2016 sous l'effet de mouvements contractés. Un ajustement de -11,2 M€ est réalisé sur le fonds de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). En parallèle, conformément aux montants communiqués par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) pour l'exercice 2016, les contributions de la collectivité parisienne au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), et au Fonds de solidarité pour les départements de la région d'Ile-de-France (FDRIF) sont augmentées à hauteur, respectivement, de 2,5 M€ et 1,2 M€.

Un complément de 0,1 M€ est proposé pour la mise en œuvre de la carte citoyenne et la réfection des registres d'état civil. Le reversement au titre du fonds des Maires est prévu à hauteur de 0,4 M€.

Une inscription complémentaire de 0,2 M€ est en outre proposée pour couvrir les frais liés aux déménagements en raison du calendrier du déploiement du schéma directeur des implantations administratives.

Enfin, les inscriptions relatives à la restitution de taxe additionnelle aux droits de mutations (TADE) et au reversement au titre de la recentralisation du dépistage des maladies sexuellement transmissibles (MST) progressent respectivement de 1,2 M€ et 1,8 M€.

Les **recettes de fonctionnement** progressent de 34,9 M€ dont 11,7 M€ d'inscriptions techniques équilibrées sur l'opération Porte de Versailles.

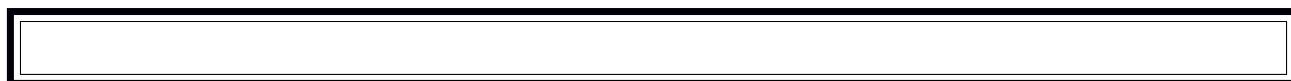
Les impôts et taxes progressent de 5,0 M€ du fait de mouvements contractés avec d'une part une progression de 13,5 M€ sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) suite à la notification des services fiscaux et d'autre part une diminution de 9,1 M€ liée à la fin de l'assujettissement des recettes des manifestations sportives à l'imposition spectacle (diminution compensée par un versement de l'État de même montant). Dans le cadre de la création de la métropole du Grand Paris, un reversement supplémentaire est prévu à hauteur de 0,6 M€.

Les dotations de l'État progressent parallèlement de 21,1 M€ sous l'effet d'un réajustement de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 12,0 M€ suite au montant notifié et de la compensation liée à la disparition de l'impôt sur les spectacles pour 9,1 M€.

Un versement de 1,0 M€ du budget annexe de l'eau au budget général est également prévu pour financer l'expérimentation relative à la tarification sociale de l'eau.

Enfin, l'inscription au titre des remboursements des dépenses de fluides par les Mairies d'arrondissement au budget général diminue de 3,9 M€ en raison des conditions climatiques favorables en 2015.

Au titre de l'équilibre du BS, il est à ajouter aux recettes de fonctionnement le montant du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 après affectation soit 60,4 M€, sur le budget municipal. Et il est ajouté aux recettes d'investissement 186,7 M€ d'excédent reporté de l'exercice 2015 sur le budget municipal également.



2^{ème} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris du 29, 30 et 31 mars 2016, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2016 sont établies à :

- 8 405,68 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 315,00 M€ pour les crédits de paiement.

Après prise en compte des résultats du compte administratif 2015 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit à 6 619,07 M€.

A l'occasion du budget supplémentaire, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- 206,72 M€ pour les autorisations de programme ;
- 221,18 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- 6 825,79 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 536,18 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Les autorisations de programme

Récapitulation des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre le 1^{er} janvier et le 27 mai 2016. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes missions.

La décomposition en est la suivante :

Mission		Total des mouvements intervenus entre le 1er janvier et le 27 mai 2016 (en €)
0800 0	Prévention et protection	640 000
21000	Patrimoine et architecture	7 760 000

5000 0	Finances (services financiers communs)	-10 640 000
5500 0	Attractivité et Emploi	240 000
61000	Voirie et déplacements	2 000 000
MISSIONS ORGANIQUES		0
TOTAL GENERAL		0

Ces mouvements sont notamment destinés à la sécurisation des équipements (10,0 M€).

Autorisations de programme terminées

La présente décision modificative informe le Conseil de Paris du montant des reliquats sur AP terminées, de 218,2 M€ en dépenses et 23,2 M€ en recettes. S'agissant d'opérations ayant fait l'objet d'une liquidation totale en 2015, le terme des AP correspondantes sera, comme chaque année, constaté au compte administratif.

Le tableau ci-dessous dresse, par missions organiques et par missions transversales, les montants correspondants aux autorisations de programme terminées dans le cadre des opérations de fin d'exercice 2015 :

Missions	Libellés	AP Terminées 2015	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire	-	-
02000	Secrétariat général	-	-
03000	Inspection générale	-	-
05000	Systèmes et technologies de l'information	10 753,01	70 784,00
06000	Information et communication	10 000,00	-
08000	Prévention et protection	103 678,82	-
09000	Affaires juridiques	-	40 970,00
10000	Ressources humaines	50 402,19	-
12000	Finances et achats	-	-
13000	Immobilier, logistique et transports	585 793,32	-
14000	Usagers, citoyens et territoires	51 210,79	-
15000	Politique de la ville et de l'intégration	10 685,32	-
21000	Patrimoine et architecture	1 559 880,78	-
23000	Espaces verts et environnement	261 154,36	665 368,73
30000	Familles et petite enfance	153 401,35	-
34000	Action sociale, enfance et santé	13 766,91	-
40000	Affaires culturelles	3 280 440,72	3 416 014,51
50000	Finances (services financiers communs)	24 122 978,21	12 010 095,28
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	15 123,58	-
60000	Urbanisme	150 127,70	220 000,00
61000	Voirie et déplacements	4 830 467,37	-
64000	Propreté et eau	662,36	-
65000	Logement et habitat	9 930,94	88 503,06
80000	Affaires scolaires	8 354 695,98	-
88000	Jeunesse et sports	4 402 691,93	155,61
MISSIONS ORGANIQUES		47 977 845,64	16 511 891,19
90000	Dons et legs	3 497,39	-
90001	Etudes	1 409 756,08	19 591,16
90002	Grands projets de rénovation urbaine	7 102 686,91	624 779,61
90003	Action en faveur des personnes handicapées	134 494,97	-
90004	Opérations sous mandat	-	-
90005	Schéma directeur informatique	9 976 801,17	-
90006	Compte foncier	119 992 264,64	-
90007	Avances de trésorerie	-	-
90010	Subventions d'équipement	25 992 422,97	-
90011	Avances sur marchés	5 579 216,85	6 071 733,59
90012	Budget participatif parisien	-	-
90013	Budget participatif d'arrondissement	-	-
MISSIONS TRANSVERSALES		170 191 140,98	6 716 104,36
TOTAL GENERAL		218 168 986,62	23 227 995,55

Missions organiques

FINANCES (SERVICES FINANCIERS COMMUNS).....- 24,1 M€

Il s'agit essentiellement de l'annulation du millésime 2015 de l'AP de provision pour individualisation qui n'a été utilisée qu'à hauteur de 1,0 M€ sur 25,0 M€.

AFFAIRES SCOLAIRES.....- 8,4 M€

5,58 M€ concernent des reliquats de projets.
2,77 M€ portent sur des AP de plan sans emploi après 2015.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS.....- 4,8 M€

Sur les AP de projet, le montant d'annulation est de 3,1 M€ dont la moitié est portée par l'opération achevée rue de Rennes pour 1,5 M€.

0,8 M€ sont également annulés sur le millésime 2006 du projet achevé de la couverture du Boulevard Périphérique.

Sur les AP de plan, le montant annulé est de 1,7 M€ et porte sur le solde définitif de millésimes d'AP d'entretien de 2005 à 2013.

JEUNESSE ET SPORTS.....- 4,4 M€

Le montant de ces termes est essentiellement constitué d'AP de projet (4,3 M€) dont 3,9 M€ sur le gymnase Rigoulot.

AFFAIRES CULTURELLES.....- 3,3 M€

1,9 M€ porte sur des projets intégralement soldés, dont notamment 1,0 M€ sur le millésime 2007 de la Gaité Lyrique.

1,4 M€ porte sur les reliquats d'AP de plan qui ne feront plus l'objet d'engagements, ni de liquidations.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE.....- 1,6 M€

1,0 M€ financeront le projet de menuiseries extérieures de la mairie du 9^{ème} arrondissement.
Le reste est constitué de reliquats d'AP de plan sans emploi après 2015.

Missions transversales

COMPTE FONCIER.....- 120,0 M€

120,0 M€ correspondent à des crédits initialement provisionnés pour des opérations d'ordre (montages d'échéancier des acquisitions à titre gratuit et des échanges fonciers).

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT- 26,0 M€

Les termes concernent uniquement des AP de plan qui ne donneront plus lieu à versement au-delà de 2015 (26,0 M€), dont -7,55 M€ sur les anciens millésimes de subventions du prêt Paris logement.

SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE.....- 10,0 M€

8,7 M€ correspondent à des projets soldés du précédent schéma directeur informatique et 1,2 M€ au reliquat d'AP de plan des exercices antérieurs.

GRANDS PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN.....- 7,1 M€

Ces termes concernent le solde de projets des deux précédentes mandatures, intégralement mandatés dont 5,3 M€ sur les millésimes 2006 et 2007 de la porte d'Aubervilliers.

AVANCES SUR MARCHES.....- 5,6 M€

Pour l'essentiel, il s'agit des provisions pour avances non mobilisées en 2015.

ETUDES.....- 1,4 M€

Les crédits destinés aux frais d'études des exercices antérieurs à 2014 sont annulés à hauteur de 1,4 M€.

Recettes

Missions organiques

FINANCES (SERVICES FINANCIERS COMMUNS).....- 12,0 M€

Il s'agit uniquement de la part non titrée du FCTVA 2015 (12,0 M€) soit le solde entre ce qui avait été prévu au BP 2015 et le montant éligible.

AFFAIRES CULTURELLES.....- 3,4 M€

Comme en dépenses, les AP terminées sur cette mission concernent principalement les recettes non recouvertes.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT.....- 0,7 M€

Cela concerne trois projets dont les recettes ne seront pas exécutées sur les millésimes suivants :

- -0,3 M€ sur le millésime 2011 pour la construction d'un ossuaire ;
- -0,2 M€ sur le millésime 2012 du jardin Poissonniers.
- -0,2 M€ sur le millésime 2011 de la pelouse de l'hippodrome d'Auteuil.

Missions transversales

AVANCES SUR MARCHES.....- 6,1 M€

Comme en dépense, il s'agit des provisions pour avances non mobilisées en 2015.

Autorisations de programme nouvelles

L'inscription de 206,7 M€ d'autorisations de programme nouvelles est proposée en dépenses. Elles sont accompagnées de 50,6 M€ en recettes.

Les inscriptions proposées portent sur :

- 158,3 M€ d'autorisations de programme nouvelles ;
- 48,4 M€ pour la couverture d'opérations techniques.

Elles se répartissent ainsi entre les différentes missions de la Ville :

Missions	Libellés	Autorisations de programme BS 2016	
		Dépenses	Recettes
02000	Secrétariat général	1 000 000	0
06000	Information et communication	94 000	0
08000	Prévention et protection	490 000	0
10000	Ressources humaines	241 000	0
13000	Immobilier, logistique et transports	165 000	0
14000	Usagers, citoyens et territoires	311 000	0
21000	Patrimoine et architecture	4 800 000	0
23000	Espaces verts et environnement	10 490 000	0
30000	Familles et petite enfance	12 578 000	0
34000	Action sociale, enfance et santé	1 100 000	0
40000	Affaires culturelles	9 155 000	7 800 000
50000	Finances (services communs)	46 777 339	0
55000	Attractivité et Emploi	2 325 000	0
60000	Urbanisme	50 000	0
61000	Voirie et déplacements	10 455 056	0
65000	Logement et habitat	-900 000	0
80000	Affaires scolaires	1 557 678	540 311
88000	Jeunesse et sports	1 680 000	0
MISSIONS ORGANIQUES		102 369 073	8 340 311
90002	Grands projets de rénovation urbaine	2 055 510	465 568
90003	Action en faveur des personnes handicapées	12 000 000	0
90004	Opérations sous mandat	6 860 000	0
90005	Schéma directeur informatique	7 440 000	400 000
90006	Compte foncier	76 400 000	41 400 000
90010	Subventions d'équipement	-399 674	0
MISSIONS TRANSVERSALES		104 355 836	42 265 568
TOTAL GENERAL		206 724 909	50 605 879

En dépense, le vote du budget supplémentaire en AP se répartit entre 131,6 M€ sur autorisations de programme de plan et 75,2 M€ sur autorisations de programme de projets.

Missions	Libellés	VOTE BS 2016 (dépenses)		
		PROJET	PLAN	TOTAL
02000	Secrétariat général	0	1 000 000	1 000 000
06000	Information et communication	34 000	60 000	94 000
08000	Prévention et protection	0	490 000	490 000
10000	Ressources humaines	0	241 000	241 000
13000	Immobilier, logistique et transports	0	165 000	165 000
14000	Usagers, citoyens et territoires	0	311 000	311 000
21000	Patrimoine et architecture	4 800 000	0	4 800 000
23000	Espaces verts et environnement	10 490 000	0	10 490 000
30000	Familles et petite enfance	11 983 000	595 000	12 578 000
34000	Action sociale, enfance et santé	1 100 000	0	1 100 000
40000	Affaires culturelles	8 940 000	215 000	9 155 000
50000	Finances	0	46 777 339	46 777 339
55000	Attractivité et Emploi	903 000	1 422 000	2 325 000
60000	Urbanisme	0	50 000	50 000
61000	Voirie et déplacements	6 500 000	3 955 056	10 455 056
65000	Logement et habitat	0	-900 000	-900 000
80000	Affaires scolaires	169 678	1 388 000	1 557 678
88000	Jeunesse et sports	1 170 000	510 000	1 680 000
MISSIONS ORGANIQUES		46 089 678	56 279 395	102 369 073
90002	Grands projets de rénovation urbaine	2 055 510	0	2 055 510
90003	Action en faveur des personnes handicapées	0	12 000 000	12 000 000
90004	Opérations sous mandat	7 260 000	-400 000	6 860 000
90005	Schéma directeur informatique	5 840 000	1 600 000	7 440 000
90006	Compte foncier	0	76 400 000	76 400 000
90010	Subventions d'équipement	13 928 326	-14 328 000	-399 674
MISSIONS TRANSVERSALES		29 083 836	75 272 000	104 355 836
TOTAL GENERAL		75 173 514	131 551 395	206 724 909

Missions organiques

Les missions organiques correspondent aux politiques mises en œuvre par les différentes directions de la Ville. 102,4 M€ d'autorisations de programme sont proposées dans ce champ en dépenses et 8,3 M€ en recettes.

Dépenses

FINANCES.....46,8 M€

Ces dépenses comprennent notamment 34,2 M€ pour le remboursement de l'avance du FCTVA octroyé par la Caisse des Dépôts et Consignations en 2015 et 7,6 M€ au titre de la réintégration en investissement du montant des travaux réalisés en régie (opération d'ordre).

FAMILLE ET PETITE ENFANCE..... 12,6 M€

Le budget supplémentaire permettra de lancer les travaux dans plusieurs établissements afin d'atteindre l'objectif de 5 000 nouvelles places de crèches, avec notamment:

- Crèche de la rue de l'ingénieur Keller 15^{ème} (5,5 M€) ;
- Crèche du square Alban Satragne 10^{ème} (3,5 M€) ;
- Crèche de la Garancière 6^{ème} (2,0 M€) ;
- Crèche de la Tombe Issoire 14^{ème} (1,4 M€).

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT..... 10,5 M€

4,0 M€ financeront une opération dans le cimetière de Bagneux à la demande du Conseil Départemental des Hauts de Seine et de la Région Ile de France qui rembourseront le coût des travaux.

3,5 M€ seront en outre consacrés au lancement des études et à l'exploration des sols pour la création d'un grand espace vert dans le secteur Chapelle-Charbon de la ZAC Paris-Nord-Est.

Enfin, 2,0 M€ seront investis pour la création d'un jardin sur le toit du gymnase 122 rue des poissonniers dans le 10^{ème} arrondissement.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS.....10,5 M€

3,8 M€ financeront le déménagement du Laboratoire d'Essais des Matériaux (LEM) et du Laboratoire des Équipements de la Rue (LER) au sein de l'hôtel industriel Berlier.

En outre, 5,5 M€ seront investis pour le marché à performance énergétique (MPE) qui prévoit des prestations de conception et réalisation d'un nouveau système de commande des allumages et extinctions de l'éclairage public dans les voies et dans les parcs ainsi que de la synchronisation jour et nuit des feux des carrefours.

AFFAIRES CULTURELLES..... 9,2 M€

7,0 M€ sont dédiés aux mouvements comptables équilibrés en dépenses et recettes pour l'opération du conservatoire du 14^{ème}.

Par ailleurs, 1,1 M€ sont inscrits pour le lancement des travaux du lieu de fabrication des Amandiers dans le 20^{ème} arrondissement.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE.....4,8 M€

4,0 M€ d'AP seront ouvertes pour la rénovation de la fontaine des Champs-Élysées, qui sera entièrement financée via des recettes de mécénat du Fonds de Dotation pour Paris.

Recettes

AFFAIRES CULTURELLES.....7,8 M€

7,0 M€ proviennent des mouvements comptables équilibrés en dépenses et recettes pour l'opération du conservatoire du 14^{ème}.

Missions transversales

104,4 M€ d'autorisations de programme complémentaires sont proposées en dépenses et 42,3 M€ en recettes.

Dépenses

COMPTE FONCIER.....76,4 M€

41,4 M€ correspondent à des opérations équilibrées, en dépenses et recettes, de montage d'échéanciers. A cela s'ajoutent 20,0 M€ pour le compte foncier logement dans l'objectif de poursuivre les préemptions dans le secteur diffus, de lutter contre la vente à la découpe et d'accroître l'offre de logements sociaux dans les zones déficitaires. Enfin, 15,0 M€ sont inscrits sur le compte foncier équipement pour permettre l'acquisition du foncier nécessaire pour les nouveaux projets de la mandature.

ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES.....12,0 M€

12,0 M€ sont proposés pour la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), qui permettront, à terme, la mise en accessibilité des bâtiments scolaires du premier degré.

SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE.....7,4 M€

L'abondement principal est de 2,0 M€ sur l'AP de projet de réorganisation de la Ville de Paris et de 2,0 M€ pour celle du futur établissement public pour la restauration scolaire. A cela s'ajoute 0,9 M€ pour la mise en place de la brigade de lutte contre les incivilités.

OPÉRATION SOUS MANDAT.....6,9 M€

L'abondement proposé concerne le musée de la Libération où un complément d'AP est nécessaire pour atteindre le montant définitif des travaux.

GRAND PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE.....2,1 M€

1,7 M€ sont notamment proposés pour des travaux dans le groupe scolaire Baudricourt dans le 13^{ème} arrondissement.

Recettes

COMPTE FONCIER.....41,4 M€

41,4 M€ sont inscrits pour financer des opérations équilibrées, en dépenses et recettes, de montage d'échéanciers.

Situation des autorisations de programme en cours

A l'issue de l'adoption de la décision modificative n°1 au Conseil de Paris de mars 2016, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 8 405,68 M€ en dépenses.

En prenant en compte les résultats du compte administratif soit -218,17 M€ de termes et 1 568,44 M€ de mandatements, le montant net cumulé des autorisations de programme avant le BS est de 6 619,07 M€ pour la Ville.

	Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM1	8 405 682 208,32	
CA 2015 AP Terminées	-218 168 986,62	-2,6%
Mandatements	-1 568 443 159,79	-18,7%
Total des Autorisations de programme nettes cumulées avant le vote du BS 2016	6 619 070 061,91	

Après le vote du présent budget supplémentaire, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 6 825,79 M€ en dépenses.

	Dépenses
Autorisations de programme nettes cumulées avant vote du BS	6 619 070 061,91
BS 2016	206 724 909,00
Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BS 2016	6 825 794 970,91

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par mission, en dépenses.

Missions	Libellés	Stock net après DM 1	CA 2015			Stock avant BS 2016	BS 2016	Stock net après BS 2016
			AP terminées	Mandatements	Total CA 2015			
01000	Cabinet du Maire	44 072,75	0,00	-8 648,04	-8 648,04	35 424,71	0,00	35 424,71
02000	Secrétariat général	7 668 598,40	0,00	-4 722 646,42	-4 722 646,42	2 945 951,98	1000 000,00	3 945 951,98
03000	Inspection générale	11568,41	0,00	-662,33	-662,33	10 906,08	0,00	10 906,08
05000	Systèmes et technologies de l'information	4 544 345,12	-10 753,01	-2 197 105,38	-2 207 858,39	2 336 486,73	0,00	2 336 486,73
06000	Information et communication	457 973,21	-10 000,00	-114 737,16	-124 737,16	333 236,05	0,00	333 236,05
08000	Prévention et protection	815 027,46	-103 678,82	-334 017,35	-437 696,17	377 331,29	94 000,00	471331,29
09000	Affaires juridiques	68 630,92		-15 950,10	-15 950,10	52 680,82	490 000,00	542 680,82
10000	Ressources humaines	1489 432,61	-50 402,19	-564 079,88	-614 482,07	874 950,54	241000,00	1115 950,54
12000	Achats	45 414 000,00		-42 101349,60	-42 101349,60	3 312 650,40	0,00	3 312 650,40
13000	Immobilier, logistique et transports	52 453 425,09	-585 793,32	-6 588 996,77	-7 174 790,09	45 278 635,00	165 000,00	45 443 635,00
14000	Usagers, citoyens et territoires	20 147 565,59	-51210,79	-4 379 091,23	-4 430 302,02	15 717 263,57	311000,00	16 028 263,57
15000	Politique de la ville et de l'intégration	36 202,39	-10 685,32	-25 517,07	-36 202,39	0,00	0,00	0,00
21000	Patrimoine et architecture	926 299 832,34	-1559 880,78	-298 543 203,57	-300 103 084,35	626 196 747,99	4 800 000,00	630 996 747,99
23000	Espaces verts et environnement	192 546 620,04	-261154,36	-39 405 212,15	-39 666 366,51	152 880 253,53	10 490 000,00	163 370 253,53
30000	Familles et petite enfance	280 400 169,77	-153 401,35	-44 357 948,70	-44 511350,05	235 888 819,72	12 578 000,00	248 466 819,72
34000	Action sociale, enfance et santé	1859 985,48	-13 766,91	-200 756,66	-214 523,57	1645 461,91	1 100 000,00	2 745 461,91
40000	Affaires culturelles	313 571497,77	-3 280 440,72	-44 367 559,93	-47 648 000,65	265 923 497,12	9 155 000,00	275 078 497,12
50000	Finances (services financiers communs)	59 500 000,00	-24 122 978,21	-7 342 021,79	-31465 000,00	28 035 000,00	46 777 339,00	74 812 339,00
51000	Finances	3 041854,46	0,00	0,00	0,00	3 041854,46	0,00	3 041854,46
55000	Attractivité et emploi	402 174 534,64	-15 123,58	-15 430 780,06	-15 445 903,64	386 728 631,00	2 325 000,00	389 053 631,00
60000	Urbanisme	240 625 357,04	-150 127,70	-77 855 040,10	-78 005 167,80	162 620 189,24	50 000,00	162 670 189,24
61000	Voirie et déplacements	875 274 598,50	-4 830 467,37	-98 669 449,35	-103 499 916,72	771774 681,78	10 455 056,00	782 229 737,78
64000	Propreté et eau	206 801579,26	-662,36	-29 762 245,87	-29 762 908,23	177 038 671,03	0,00	177 038 671,03
65000	Logement et habitat	21490 636,09	-9 930,94	-4 300 701,33	-4 310 632,27	17 180 003,82	-900 000,00	16 280 003,82
80000	Affaires scolaires	421127 314,64	-8 354 695,98	-74 988 753,71	-83 343 449,69	337 783 864,95	1557 678,00	339 341542,95
88000	Jeunesse et sports	431014 723,62	-4 402 691,93	-52 808 733,85	-57 211425,78	373 803 297,84	1680 000,00	375 483 297,84
	MISSIONS ORGANIQUES	4 508 879 545,60	-47 977 845,64	-849 085 208,40	-897 063 054,04	3 611 816 491,56	102 369 073,00	3 714 185 564,56
90000	Dons et legs	3 306 763,07	-3 497,39	-119 259,10	-1202 756,58	2 104 006,49	0,00	2 104 006,49
90001	Etudes	15 185 493,57	-1409 756,08	-1300 311,26	-2 710 067,34	12 475 426,23	0,00	12 475 426,23
90002	Grands projets de rénovation urbaine	100 022 659,47	-7 102 686,91	-9 556 048,65	-16 658 735,56	83 363 923,91	2 055 510,00	85 419 433,91
90003	Action en faveur des personnes handicapées	21385 455,42	-134 494,97	-2 228 736,72	-2 363 231,69	19 022 223,73	12 000 000,00	31022 223,73
90004	Opérations sous mandat	93 864 663,10	0,00	-4 909 814,75	-4 909 814,75	88 954 848,35	6 860 000,00	95 814 848,35
90005	Schéma directeur informatique	96 186 685,86	-9 976 801,17	-25 536 063,07	-35 512 864,24	60 673 821,62	7 440 000,00	68 113 821,62
90006	Compte foncier	146114 471,66	-119 992 264,64	-417 443 075,84	-537 435 340,48	923 979 131,18	76 400 000,00	1000 379 131,18
90007	Avances de trésorerie	54 620 000,00	0,00	-16 436 842,00	-16 436 842,00	38 183 158,00	0,00	38 183 158,00
90010	Subventions d'équipement	1933 996 445,73	-25 992 422,97	-233 895 872,03	-259 888 295,00	1674 108 150,73	-399 674,00	1673 708 476,73
90011	Avances sur marchés	32 838 524,84	-5 579 216,85	-2 116 267,89	-7 695 484,74	25 143 040,10	0,00	25 143 040,10
90012	Budget participatif parisien	51500 000,00	0,00	-4 735 659,99	-4 735 659,99	46 764 340,01	0,00	46 764 340,01
90013	Budget participatif d'arrondissement	32 481500,00	0,00	0,00	0,00	32 481500,00	0,00	32 481500,00
	MISSIONS TRANSVERSALES	3 896 802 662,72	-170 191 140,98	-719 357 951,39	-889 549 092,37	3 007 253 570,35	104 355 836,00	3 111 609 406,35
	TOTAL	8 405 682 208,32	-218 168 986,62	-1 568 443 159,79	-1 786 612 146,41	6 619 070 061,91	206 724 909,00	6 825 794 970,91

Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées au présent budget supplémentaire représentent 221,2 M€ :

- 202,8 M€ d'opérations réelles supplémentaires, dont le financement est assuré par 219,2 M€ de recettes d'investissement supplémentaires. Les dépenses nouvelles se décomposent en :
 - o 110,5 M€ d'opérations nouvelles ;
 - o 50,3 M€ correspondant à la réinscription obligatoire des restes à réaliser en dépenses dans le cadre de la reprise du résultat du compte administratif 2015 ; ces inscriptions sont intégralement couvertes par l'excédent d'investissement reporté;
 - o 42,0 M€ de crédits réels strictement compensées pour les écritures comptables liées au compte foncier et aux opérations d'urbanisme ;
- 10,0 M€ d'opérations d'ordre entre sections pour la réintégration des travaux en régie ;
- 8,4 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, équilibrées en dépenses et recettes.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES		202 798 483,70	219 169 433,93
10	Dotations et fonds divers	34 153 910,00	-10 000 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	540 311,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00	850 000,00
20	Immobilisations incorporelles	9 972 771,77	0,00
204	Subventions d'équipement versées	22 499 809,66	0,00
21	Immobilisations corporelles	134 516 862,15	0,00
23	Immobilisations en cours	-26 066 167,11	580 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	14 540 000,00	20 050 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	9 181 297,23	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisation	0,00	20 500 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	186 649 122,93
OPERATIONS D'ORDRE		18 381 710,23	2 010 760,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 981 710,23	8 506 577,00
041	Opérations patrimoniales	8 400 000,00	8 400 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	-14 895 817,00
TOTAL GENERAL		221 180 193,93	221 180 193,93

En complément de la présentation par chapitres, le tableau qui suit retrace la répartition des inscriptions par direction.

Direction	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES	202 798 483,70	219 169 433,93
Prévention et protection	3 400 000,00	0,00
Patrimoine et architecture	10 581 149,14	0,00
Espaces verts et environnement	1 750 000,00	0,00
Familles et petite enfance	2 375 589,28	580 000,00
Action sociale, enfance et santé	7 615,28	0,00
Finances	82 994 800,47	176 649 122,93
Attractivité et Emploi	13 100 000,00	0,00
Urbanisme	76 505 000,00	41 400 000,00
Voirie et déplacements	7 400 000,00	0,00
Propreté et eau	1 880 000,00	0,00
Logement et habitat	-359 713,02	0,00
Affaires scolaires	3 154 386,27	540 311,00
Jeunesse et sports	9 656,28	0,00
OPERATIONS D'ORDRE	18 381 710,23	2 010 760,00
Finances (services communs)	18 381 710,23	2 010 760,00
TOTAL GENERAL	221 180 193,93	221 180 193,93

Opérations réelles

Dépenses

Les dépenses réelles (202,8 M€) se décomposent en 110,5 M€ d'inscriptions additionnelles, 42,0 M€ d'inscriptions comptables strictement compensées en recettes ainsi que 50,3 M€ de réinscriptions obligatoires correspondant aux restes à réaliser dans le cadre de la reprise du résultat 2015.

Mouvements intervenus antérieurement

Les dépenses imprévues (chapitre 020) ont été mobilisées à hauteur de 0,6 M€ pour les reports de paiement des opérations pour compte de tiers de voirie afin d'assurer les paiements dus par la collectivité avant le budget supplémentaire de l'exercice 2016.

Ce virement entre chapitres est sans incidence sur le montant du budget.

Dépenses réelles

FINANCES.....83,0 M€

49,9 M€ correspondent à la réinscription des restes à réaliser et 34,2 M€ au remboursement de l'avance de FCTVA versée par la Caisse des Dépôts et Consignations en 2015.

URBANISME.....76,5 M€

41,4 M€ correspondent à des opérations équilibrées, en dépenses et recettes, de montage d'échéanciers.

A cela s'ajoutent 20,0 M€ pour le compte foncier logement dans l'objectif de poursuivre les préemptions dans le secteur diffus, de lutter contre la vente à la découpe et d'accroître l'offre de logements sociaux dans les zones déficitaires. 15,0 M€ financeront en outre le compte foncier équipement permettant ainsi l'acquisition du foncier nécessaire pour les nouveaux projets de la mandature.

ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI.....13,1 M€

5,10 M€ supplémentaires seront investis dans le cadre d'expérimentations et d'innovations en faveur de l'économie d'énergie. Par ailleurs, 3,0 M€ sont proposés pour le solde des travaux de Cour de l'industrie. Enfin, 5,0 M€ supplémentaires seront consacrés aux travaux de l'Ecole supérieure de physique et chimie industrielle de Paris (ESPCI).

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE.....10,6 M€

5,6 M€ supplémentaires permettront d'effectuer des travaux et d'acquérir du matériel pour la sécurisation des équipements de la collectivité. 1,5 M€ supplémentaires seront en outre investis pour le maintien des centres thermiques, afin de diminuer les consommations d'énergie de la collectivité.

Le solde correspond à l'ajustement des comptes de tiers à la prévision d'exécution.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS.....7,4 M€

4,0 M€ seront investis pour l'achat de claviers alphanumériques qui seront installés sur les horodateurs déjà en places (8500) pour que l'utilisateur puisse renseigner des informations (plaque d'immatriculation) permettant la création d'une base de données des tickets du stationnement. Cette mesure constituera la première étape du projet de modernisation des moyens de contrôle. 3,4 M€

financeront en outre les comptes de tiers d'entretien de voirie à la suite à leur transfert du budget de fonctionnement à celui de l'investissement.

PRÉVENTION ET PROTECTION.....3,4 M€

3,0 M€ financeront l'accélération du déploiement du Plan de Vidéo Protection de Paris (PVPP), dont l'achèvement interviendra donc dès 2016.

AFFAIRES SCOLAIRES.....3,2 M€

1,9 M€ seront inscrits pour le Contrat de Performance Énergétique dans les écoles. Et 1,1 M€ pour l'équipement internet et le plan numérique des écoles qui prévoit des classes mobiles numériques pour quatre écoles.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE.....2,4 M€

Cette inscription porte à hauteur de 1,5 M€ sur les subventions d'équipement versées pour la création de crèches associatives et les travaux réalisés au sein de ces structures.

Le solde correspond à l'ajustement des comptes de tiers à la prévision d'exécution et à une inscription technique équilibrée en dépenses et recettes pour 0,6 M€.

PROPRETÉ ET EAU.....1,9 M€

Cette inscription porte sur l'acquisition de véhicules pour la collecte des biodéchets.

Recettes

FINANCES.....176,7 M€

186,7 M€ sont inscrits au titre de la reprise de l'excédent cumulé de la section d'investissement constaté lors du compte administratif 2015.

Les recettes de FCTVA sont pour leur part ajustées à la baisse au regard du montant constaté de l'exécution des dépenses de l'exercice 2015.

URBANISME.....41,4 M€

Cette inscription est à mettre en regard du même montant en dépenses, et correspond aux écritures comptables des échéanciers de cession, d'acquisition et les échanges fonciers sans soulte.

Opérations d'ordre

Les crédits d'ordre représentent une inscription de 18,4 M€ en dépenses et 2,0 M€ en recettes, équilibrés à l'intérieur de la section d'investissement ou avec la section de fonctionnement ; elles ne donnent pas lieu à décaissement réel.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS D'ORDRE		18 381 710,23	2 010 760,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 981 710,23	8 506 577,00
041	Opérations patrimoniales	8 400 000,00	8 400 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	-14 895 817,00

Opérations d'ordre de transferts entre section

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est minoré de 14,9 M€ en recettes d'investissement. La réintégration à la section d'investissement des travaux effectués en régie entraîne une dépense de 10,0 M€ (et une recette de même montant au sein de la section de fonctionnement). Enfin des provisions pour risques et créances sont constituées à hauteur de 8,4 M€ (et constituent une dépense pour la section de fonctionnement).

Opérations patrimoniales

Les mouvements d'ordre équilibrés à l'intérieur de la section représentent 8,4 M€.



3^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

A l'issue du budget primitif adopté lors de la séance du Conseil de Paris de décembre 2015, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2016 sont établies à 5 494,42 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 93,34 M€. Le résultat 2015 de la section de fonctionnement y figure pour 60,36 M€.

Les mouvements sont les suivants :

en recettes :

- fiscalité - 8,47 M€
- dotations et participations + 24,28 M€
- produits d'exploitation..... + 4,47 M€
- produits exceptionnels..... + 12,70 M€
- excédent de fonctionnement reporté..... + 60,36 M€

+ 93,34 M€

en dépenses :

- charges de personnel..... + 3,78 M€
- charges à caractère général, dont 28,90 M€ au titre des RAR..... + 42,37 M€
- autres charges de gestion courante, dont 0,03 M€ au titre des RAR..... + 2,94 M€
- prélèvement sur ressources..... - 6,39 M€
- participations..... + 37,56 M€
- charges exceptionnelles..... + 11,12 M€
- atténuations de produits..... + 1,96 M€

+93,34 M€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BP 2016	Variation du BS 2016	Montant nouveau budget 2016
FISCALITE	3 367 761 734	-	8 466 960
Impôts directs locaux	1 728 544 623	-	1 728 544 623
Contributions directes assimilées	567 861 329	-	567 861 329
Impôts indirects locaux	544 852 867	-	9 100 000
Reversement de fiscalité MGP	526 502 915	633 040	527 135 955
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	969 397 802	24 282 700	993 680 502
Concours de l'Etat	770 206 204	21 082 700	791 288 904
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	271 369 641	11 982 700	283 352 341
<i>Reversement DGF pour MGP</i>	453 106 448	-	453 106 448
<i>Dotations de compensation</i>	29 709 673	9 100 000	38 809 673
<i>Dotation générale de décentralisation</i>	15 804 226	-	15 804 226
<i>Dotation spéciale instituteurs</i>	216 216	-	216 216
Autres participations	199 191 598	3 200 000	202 391 598
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 124 979 944	4 467 149	1 129 447 093
Ventes de produits et de services	314 307 492	-	314 307 492
Autres produits de gestion courante	810 672 452	4 467 149	815 139 601
PRODUITS FINANCIERS	19 445 440	-	19 445 440
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 002 000	12 695 527	17 697 527
ATTENUATION DE CHARGES	6 730 000		6 730 000
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 100 000	-	1 100 000
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	60 363 783	60 363 783
TOTAL	5 494 416 920	93 342 199	5 587 759 120

L'inscription de 93,3 M€ proposée au budget supplémentaire de 2016 résulte des mouvements suivants :

Sur les impôts indirects locaux, une baisse de 9,1 M€ du produit de la taxe sur les spectacles liée à la fin de l'assujettissement des recettes des manifestations sportives à l'imposition spectacle (diminution compensée par un versement de dotation de l'État de même montant).

Sur le reversement de fiscalité relatif à la mise en œuvre de la métropole du Grand Paris, une hausse de 0,6 M€ suite à la notification définitive du montant d'attribution de compensation à percevoir.

Sur les concours de l'État, il est proposé d'inscrire 12,0 M€ de recettes complémentaires au titre de la dotation globale de fonctionnement suite à la dernière notification et 9,1 M€ correspondant à la compensation à percevoir suite à la réforme de la taxe sur les spectacles.

Sur les produits d'exploitation, il est proposé d'inscrire :

- + 10,0 M€ sur les travaux en régie ;
- - 3,9 M€ au titre de l'ajustement à la baisse de 3,9 M€ du remboursement des fluides par les Mairies d'arrondissement en raison des conditions climatiques favorables en 2015 ;
- + 1,0 M€ pour la reprise d'excédent du budget annexe de l'eau ;

- - 2,6 M€ sur les recettes SYCTOM, suite à la fin du versement à la Ville de l'aide à la collecte sélective dans le cadre d'une simplification des flux entre la Ville de Paris et le SYCTOM.

Sur les produits exceptionnels, il est proposé d'inscrire :

- 11,7 M€ (équilibrés en dépenses) afin de sécuriser le schéma comptable lié aux produits et charges constatés d'avance dans le cadre du renouvellement de la concession du Parc des Expositions de la Porte de Versailles ;
- 1,0 M€ (équilibrés en dépenses), au titre de l'indemnisation des commerçants suite aux attentats de novembre 2015.

Enfin, le résultat de la section de fonctionnement du dernier exercice clos doit être repris au budget supplémentaire qui suit le vote du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le résultat cumulé au 31 décembre 2015 s'élève à 60,4 M€. Aucune affectation à la section d'investissement n'a été délibérée. En conséquence, le solde de l'excédent cumulé au 31 décembre 2015 de la section de fonctionnement est inscrit au budget supplémentaire pour un montant de 60,4 M€.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BP 2016	Variation du BS 2016			Montant nouveau budget 2016
		BS hors restes à réaliser	Reste à réaliser de 2015	Variation Totale	
CHARGES DE PERSONNEL (dont collaborateurs des groupes d'élus)	2 073 653 240	3 784 000		3 784 000	2 077 437 240
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	1 004 033 212	16 414 100	28 897 624	45 311 724	1 049 344 936
Charges à caractère général	700 704 058	13 502 380	28 866 044	42 368 424	743 072 482
Autres charges de gestion courante	303 329 154	2 911 720	31 581	2 943 301	306 272 455
* Subventions de fonctionnement	273 373 250	3 411 720		3 411 720	276 784 970
* Autres charges	29 955 904	-468 419		-468 419	29 487 485
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	437 772 409	-6 389 240		-6 389 240	431 383 169
Amortissements	311 130 000	149 000		149 000	311 279 000
Provisions	12 305 991	8 357 577		8 357 577	20 663 568
Autofinancement	114 336 418	-14 895 817		-14 895 817	99 440 601
PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	1 320 322 574	37 563 787		37 563 787	1 357 886 361
Département de Paris	394 617 584	41 613 711		41 613 711	436 231 295
Centre d'action sociale	344 024 429	0		0	344 024 429
Préfecture de Police	285 386 443	-1 449 924		-1 449 924	283 936 519
SYCTOM	110 000 000	-2 600 000		-2 600 000	107 400 000
Caisses des écoles	74 540 000	0		0	74 540 000
Crèches associatives	54 928 888	0		0	54 928 888
Enseignement privé	29 038 500	0		0	29 038 500
Budget annexe de l'assainissement	21 546 730	0		0	21 546 730
CNRACL	6 240 000	0		0	6 240 000
CHARGES FINANCIÈRES	139 800 861	0			139 800 861
CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 929 398	11 115 527	225	11 115 752	42 045 150
ATTÉNUATION DE PRODUITS	485 408 669	1 956 176		1 956 176	487 364 845
DÉPENSES IMPRÉVUES	2 496 557	0		0	2 496 557
TOTAL	5 494 416 920	64 444 350	28 897 849	93 342 199	5 587 759 119

Cette inscription de 93,34 M€ intègre les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2015 pour une somme de 28,90 M€ inscrits à hauteur de :

- 28,87 M€ au chapitre 011 (charges à caractère général),
- 0,03 M€ au chapitre 65 (autres charges de gestion courante),
- 0,002 M€ au chapitre 67 (charges exceptionnelles).

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2015. Leur montant est constaté au compte administratif et réinscrit au budget supplémentaire.

Les variations proposées dans le cadre du budget supplémentaire (hors RAR, hors ajustement de la contribution au Département et de l'autofinancement) atteignent un montant de 37,7 M€.

Les charges de personnel augmentent de 3,8 M€ pour tenir compte de la hausse de la valeur du point d'indice qui interviendra au 1^{er} juillet 2016, de la poursuite de la démarche de déprécarisation, ainsi que l'accompagnement de la création de la future Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP).

Les charges à caractère général augmentent de 13,5 M€. Cette progression des inscriptions résulte principalement des mouvements suivants :

Il est proposé d'augmenter de 4,30 M€ le budget consacré à l'Euro 2016 pour renforcer la sécurisation de la fan zone. Cette dépense supplémentaire est compensée par des contributions de l'État et de l'UEFA. Par ailleurs, 0,7 M€ sont également alloués à l'animation et à la sécurisation du dispositif des Berges de l'Europe dans le cadre de cet événement sportif majeur.

L'inscription au titre des fluides est majorée de 3,7 M€ pour prendre en compte les prévisions ajustées. Par ailleurs, les crédits d'entretien des espaces verts augmentent de 1,0 M€ avec un transfert de 0,7 M€ aux mairies d'arrondissement et d'une inscription de 0,2 M€ liée au financement des redevances d'occupation pour les nouveaux tronçons de la petite ceinture. Il est proposé également le relèvement de 0,7 M€ des crédits d'honoraires de notaires liés aux préemptions réalisées sur l'enveloppe du compte foncier logement.

Il est également proposé l'inscription de 1,3 M€ pour la réforme de la lutte contre les incivilités qui se traduit par le financement de nouveaux équipements pour les agents (gilets pare-balles, matraques, torches, vêtements de travail). 0,1 M€ sont par ailleurs prévus pour la sécurisation du feu d'artifice du 14 juillet.

En outre, 0,23 M€ pour le nettoyage de la rive droite et 0,18 M€ pour l'organisation d'événements exceptionnels (aménagement des Berges à l'issue de Paris plage et d'événements sportifs post JO-d'été de Rio).

Les dépenses liées à l'organisation de Nuit blanche sont augmentées de 0,3 M€ correspondant à la part de mécénat (+0,2 M€ intégralement compensés en recette) et comprennent 0,1 M€ au titre des mesures complémentaires de sécurisation et de gardiennage.

Un complément de 0,1 M€ est proposé pour la mise en œuvre de la carte citoyenne.

Parallèlement, les crédits dédiés aux sanisettes diminuent de 1,0 M€ en raison de l'actualisation du calendrier de déploiement des 50 sanisettes supplémentaires.

Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante augmentent de 2,9 M€ essentiellement en raison du transfert technique du Département vers la Ville du budget alloué à l'économie sociale et solidaire suite à l'adoption de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) pour 2,0 M€.

Une inscription de 0,1 M€ est en outre proposée pour le financement d'une chaire sur le travail à l'École d'économie de Paris.

Est proposée également l'inscription de 0,5 M€ de subventions suite aux attentats dont 0,3 M€ destinés à renforcer la sécurité des équipements culturels, 0,1 M€ pour les associations « Life in Paris » et « 13 novembre » ainsi que 0,03 M€ pour la fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC).

Un abondement complémentaire de 0,1 M€ de la subvention versée au Musée d'Arts et d'Histoire du Judaïsme a été décidé conjointement par la Ville de Paris et le Ministère de la Culture qui subventionnent à parts égales la structure.

La subvention de fonctionnement des collèges en restauration autonome est proposée en hausse de 0,2 M€, notamment pour assurer la continuité de la restauration -via un marché de paniers repas- au collège Condorcet dont le réfectoire est en travaux.

Sont également proposés 0,3 M€ de subventions dans le cadre des fonds des Maires.

Les participations hors contribution au Département diminuent de 4,1 M€ sous l'effet :

- de l'ajustement à la baisse de 2,6 M€ de la contribution au SYCTOM du fait de la diminution des tarifs et des tonnages ;
- de la diminution de la contribution à la Préfecture de Police de 1,5 M€ dans le cadre du transfert de 110 agents de surveillance de la voie publique (ASP) à la Ville de Paris, puisque la rémunération de ces agents sera désormais prise en charge par la collectivité parisienne.

Les charges exceptionnelles progressent de 11,1 M€ essentiellement du fait de 11,7 M€ d'inscriptions techniques équilibrées en recettes liées au renouvellement du contrat de concession de la Porte Versailles. 1,0 M€ sont en outre inscrits au titre de l'indemnisation des commerçants suite aux attentats (équilibré en recette par un versement de l'association française des assurances).

Les atténuations de produits progressent de 2,0 M€ sous l'effet de la progression de la contribution de la collectivité parisienne au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2,5 M€ parallèlement à une diminution de la dotation aux états spéciaux d'arrondissement de 0,5 M€.

8,1 M€ de provisions pour risques et créances supplémentaires sont également inscrits. Il s'agit d'une inscription équilibrée avec le budget d'investissement.

Compte tenu de ces mouvements, il est proposé une majoration de 41,6 M€ à la contribution d'équilibre versée au budget du Département.